

TARIFICATION DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES

RESIDENCE DES CEDRES – USLD et EHPAD

Tarifs journaliers au 01/04/2024 :

1 / Forfait soins : pris en charge intégralement par la Caisse d'Assurance Maladie

2 / Forfait hébergement : à la charge du résidant

3 / Forfait dépendance (uniquement plus de 60 ans) : la dépendance est évaluée par le médecin coordonnateur à l'aide de la grille AGGIR. A chaque groupe de dépendance (GIR) correspond un tarif spécifique. L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) prend en charge, si vous y avez droit, une partie du tarif dépendance. Si vous n'avez pas droit à l'APA, la totalité du tarif dépendance vous est appliqué.

Soit à charge du résident :

En USLD	En GIR 1 et 2	En GIR 3 et 4	En GIR 5 et 6
Tarif hébergement	74.83	74.83	74.83
Tarif dépendance	41.07	26.06	11.06
Si APA	-30.01	-15.00	0
Total à charge par jour	85.89	85.89	85.89
Pour un mois 31 jours	2 662.59	2 662.59	2 662.59

En EHPAD	En GIR 1 et 2	En GIR 3 et 4	En GIR 5 et 6
Tarif hébergement	74.79	74.79	74.79
Tarif dépendance	23.35	14.82	6.29
Si APA	-17.06	-8.53	0
Total à charge par jour	81.08	81.08	81.08
Pour un mois 31 jours	2 513.48	2 513.48	2 513.48

Les demandes d'APA sont à déposer auprès de Conseil Départemental de votre domicile.

Concernant les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie, l'APA sera versée directement à l'établissement et déduite de la facture.

Pour les résidents de moins de 60 ans : pas de forfait dépendance

	En USLD	En EHPAD
Tarif hébergement / jour	112	96.39
Pour un mois de 31 jours	3 472.00	2 988.09